Du collège aux études supérieures : Les différents paliers de l'orientation dans le système scolaire français

Conférence-débat du 16 mars 2019

Intervenantes :

- CAC, principale adjointe d'un collège en REP à Paris. Ancienne professeure de mathématiques.
- IP, proviseure d'un lycée professionnel spécialisé dans le tertiaire, ancienne principale adjointe d'un collège en REP à Paris et ancienne professeure de technologie.

I - Du collège au lycée : l'orientation en fin de 3e

Dans le système scolaire français, le premier palier d'orientation a lieu à la fin de la 3e.

L'orientation en fin de 3e concerne tous les élèves, du meilleur élève à l'élève le plus en difficulté. Il faut la préparer tout au long du collège, et au plus tard dès la 4e.

Le rôle du parent est d'aider, d'accompagner son enfant pour l'aider à savoir ce qu'il a envie de faire, c'est-à-dire le domaine dans lequel il aimerait travailler et les études qui le lui permettraient en tenant compte de ses **goûts et centres d'intérêt**, de ses **qualités personnelles** et de ses **résultats scolaires**. Il faut retenir que l'accès à un métier peut se faire en empruntant des voies différentes.

▪ Après la 3e, il y a une séparation en 2 voies : la **voie générale et technologique** / la **voie professionnelle**.

Le choix doit être effectué en tenant compte du type et de la durée des études que l'enfant souhaite (et peut) faire. Dans la voie professionnelle, il y a beaucoup d'applications pratiques des connaissances; les études sont plus concrètes et plus courtes (compter au moins 3 ans après la 3e), les classes moins nombreuses (une 20ne d'élèves). Dans la voie générale, ce sont des connaissances générales et théoriques qui vont être enseignées à l'élève; les études sont plus abstraites et devront nécessairement être prolongées au-delà du bac (compter au minimum 6 ans d'études après la 3e), les classes sont très chargées (35-36 élèves) et il y a beaucoup de travail personnel.

Il ne faut pas oublier qu'il existe **des passerelles** entre chaque voie. Il vaut mieux commencer par un bac pro, obtenir une bonne mention et poursuivre en BTS qu'avoir un bac général ou technologique avec un petit niveau qui ne permettra pas de poursuivre des études mais qui ne permettra pas non plus de travailler, à la différence du bac pro qui, lui, permet de travailler tout de suite si on ne veut pas poursuivre ses études.

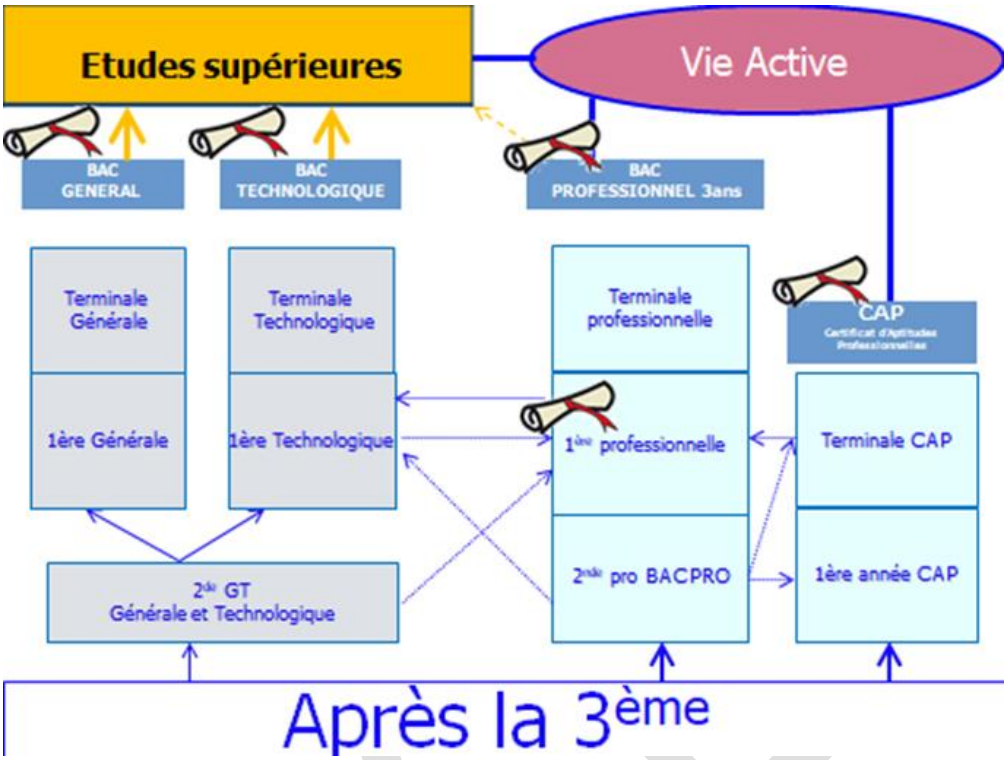

▪ Calendrier de l'orientation en 3e :

- ***Fin du 1er semestre ou 2e trimestre (janvier/février)***: **vœux provisoires** à inscrire sur la **fiche de dialogue**
3 vœux possibles : 1ère année de CAP ou 2nde professionnelle, ou 2nde générale et technologique

⚠ Pour pouvoir faire ce choix, il faut avoir pu rencontrer le professeur principal; l'idéal est de le rencontrer dans le courant du 1er trimestre ou, au plus tard, en décembre. Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec lui.

→ Le conseil de classe du 2e trimestre donne un avis provisoire, qui peut être favorable ou défavorable.

⚠ S'il y a décalage entre les vœux et l'avis émis par le conseil de classe, il faut très vite rencontrer l'équipe pédagogique, le professeur principal, etc. pour échanger.

⚠ Ne pas laisser le jeune gérer cela tout seul.

- ***Courant 3e trimestre (vers avril/début mai)***: l'élève et la famille formulent une nouvelle fois des **vœux d'orientation** qui sont cette fois-ci **définitifs** (ils peuvent être différents des vœux provisoires)

→ Fin mai, le conseil de classe du 3e trimestre émet une **proposition d'orientation favorable** (vœux formulés par l'élève et sa famille sont acceptés) ou **défavorable** qui signifie (vœux sont refusés).

⚠ Si l'avis du conseil de classe est contraire à celui de l'enfant et sa famille, ce n'est pas dans une logique de sanction mais cela révèle l'avis d'une équipe pédagogique qui connaît l'enfant et le système scolaire en général, et qui, après réflexion, après dialogue avec les parents, oriente l'enfant dans une voie vers laquelle elle pense que l'enfant peut réussir.

Dans le cas où l'avis du conseil de classe est défavorable, vous devez rencontrer la direction de l'établissement, pour un dialogue : explication de la décision du conseil de classe, écoute de vos arguments. Lors de cet entretien, la direction peut décider de changer l'avis du conseil de classe ou le confirmer. Si elle le confirme, vous avez **la possibilité de faire un appel contre cette décision**, c'est-à-dire de saisir une

commission d'appel extérieure à l'établissement à laquelle vous expliquerez pourquoi vous faites ces choix. La commission vous écoutera, étudiera le dossier et rendra une décision[1]. Ces commissions ont lieu en général vers mi-juin.

Notez que lorsque le conseil de classe aura rendu ses avis définitifs, il sera demandé à la famille de classer les établissements par ordre de souhait, ainsi que d'indiquer les spécialités souhaitées. Et là encore, il va falloir avoir une réflexion. Si vous n'êtes pas Parisiens, votre enfant sera affecté dans le lycée de secteur. Si vous êtes Parisiens, c'est un peu plus compliqué, parce que vous avez le choix entre de nombreux lycées qui ont chacun un projet, des spécialités… Là encore il ne faut pas hésiter à se renseigner.

▪ Ressources pour être conseillés sur les questions d'orientation :
- En priorité **l'équipe pédagogique** (professeurs, **professeur principal**, conseiller principal d'éducation (**CPE**), psychologue de l'Education nationale (PEN), principal ou principal-adjoint).
NE PAS HESITER A LES RENCONTRER. ILS SONT TOUS PRESENTS DANS L'ETABLISSEMENT.
- Les **CIO** (Centre d'Information et d'Orientation) : service public de l'Education nationale, où des Psychologues de l'Education nationale (PEN) reçoivent toute personne souhaitant s'informer ou s'entretenir sur son orientation scolaire et professionnelle. De la documentation y est disponible et consultable, et vous pouvez également prendre rendez-vous pour un entretien personnalisé (informations sur les différentes possibilités, conseils adaptés au profil de l'élève, etc). Il existe 6 CIO à Paris.
ⓘ Les Psychologues de l'Education nationale ne sont pas des psychologues au sens médical, contrairement à ce que l'appellation sous-entend, mais des personnes qui ont pour mission d'accompagner les élèves tout au long de leur parcours, tant au niveau de l'acquisition de leurs apprentissages que de leur orientation, afin de contribuer à leur réussite. C'est le nouveau nom des "conseillers d'information et d'orientation" d'autrefois.
Afin de contacter cette personne, vous pouvez vous rapprocher du CPE (Conseiller Principal d'Education), du professeur principal et des professeurs en général, ou du CDI (Centre de documentation et d'information) de l'établissement, ou de la direction afin de prendre rendez-vous.

⚠ **Il ne faut pas hésiter à anticiper** et à interroger l'équipe pédagogique, à rencontrer les professeurs, le ou la CPE pour essayer de comprendre leur raisonnement par rapport à l'élève. Il ne faut pas non plus le faire au dernier moment, à la fin de l'année mais bien tout au long de l'année, car l'orientation est quelque chose qui se travaille tôt et en amont des échéances.

▪ La découverte des métiers et la sensibilisation à l'orientation : le **"parcours avenir" et les "ministages"**
Il s'agit d'un dispositif mis en œuvre depuis la rentrée 2015, créé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'adresse à **tous les élèves de la 6e à la terminale**. Ce parcours doit permettre à chaque élève de :
- Découvrir le monde économique et professionnel : rencontres de professionnels, visite d'établissements…
- Développer le sens de l'engagement et de l'initiative : activités dans différentes matières pour découvrir différents domaines d'activités ou de métiers
- Élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.

Il ne faut pas hésiter à se rendre aux **journées portes-ouvertes** de différents établissements, pour rencontrer les professeurs, connaître les filières et options proposées, les projets organisés, découvrir les locaux etc.

[1] Selon l'une des intervenantes, la moitié des décisions sont maintenues et la moitié sont changées en commission d'appel. Ce n'est donc pas perdu quand on va dans une commission d'appel.

Il existe également beaucoup de lycées professionnels qui organisent des **mini-stages (ne pas confondre avec le stage de** . Le collège Marie Curie (Paris 18e) organise par exemple des mini-stages au lycée hôtelier Guillaume Tirel : les élèves y sont accueillis pour une journée d'observation, où ils vont recevoir des explications sur le parcours de formation proposés par l'établissement. Le mini-stage n'oblige pas les élèves à s'inscrire dans le lycée professionnel d'hôtellerie, mais leur permet de se faire une idée du champ professionnel et des formations proposées. Notez que l'hôtellerie est également accessible après un bac général; pas une voie unique pour s'y diriger.
L'orientation ne doit pas être une source de peur, mais l'occasion d'être curieux et de découvrir les différents types de formation qui existent, les différents métiers et les voies diverses pour y parvenir.

▪ Les recrutements particuliers en lycées professionnels publics et **la procédure "PASS PRO"**
Cette procédure concerne 61 formations (33 CAP et 28 BAC PRO) sur les 106 formations proposées en voie professionnelle à Paris. C'est **une procédure sélective** qui passe par **une lettre de motivation + un entretien obligatoire** et pour certaines **par une admission sur tests manuels** comme pour les CAP "Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie option bijouterie-joaillerie" ou BAC PRO "Prothésiste dentaire"
Il faut contacter les lycées pour retirer une fiche d'inscription.

▪ Critères pour aider au choix entre voie générale et technologique et voie professionnelle :
Pour aller en filière générale ou technologique, il faut que l'élève obtienne de bons résultats scolaires, pour qu'il puisse avoir son bac mais aussi pour avoir les capacités de continuer les études supérieures après le bac, car aujourd'hui, un baccalauréat seul ne mène pas à grand-chose. Si l'enfant a des difficultés avec les enseignements généraux du collège (français, maths...), il semble difficile de continuer dans un lycée général et dans des études supérieures, car l'enseignement y sera très théorique. Les matières seront plus ou moins les mêmes que celles enseignées au collège mais de manière plus approfondie et avec un niveau de difficulté accru; au niveau méthodologique, il y a une forte exigence d'autonomie car les classes sont souvent surchargées. Notez qu'il y a aussi beaucoup de travail personnel.
En voie professionnelle, les élèves auront un petit nombre d'heures consacrées à des matières générales comme le français, les maths, l'histoire-géographie, les langues (en moyenne une dizaine d'heures) mais beaucoup d'heures consacrées aux enseignements professionnels (entre 15 et 20h) ainsi que des stages de formation en entreprise. Ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé. La voie professionnelle est différente de la voie générale en ce sens que les notions sont abordées de façon plus pratiques; les professeurs travaillent différemment, les élèves appliquent directement ces notions sur de la mise en œuvre pratique. Les effectifs y sont également réduits et les élèves travaillent davantage en groupe.

⇨ L'orientation est souvent synonyme de stress mais il est important que les parents montrent à leurs enfants qu'ils ont confiance en eux, qu'ils soient présent pour eux et qu'ils les accompagnent dans leurs choix. Chaque enfant et différent. Il n'y a pas un parcours-type à suivre. L'important est que l'enfant s'épanouisse, et l'école peut être un lieu d'épanouissement. Les professeurs et le personnel de l'établissement scolaire de l'enfant sont là pour conseiller et aider l'enfant et les parents dans leur parcours.

II - Au lycée : les différents moments d'orientation selon la voie (cf schéma ci-dessus)

1 - La voie professionnelle : choix de spécialités en fin de seconde pour les bacs pros

▪ La voie professionnelle est organisée autour de **2 diplômes** :
- le **CAP** (Certificat d'Aptitude Professionnelle) permettant d'acquérir un premier niveau de qualification professionnelle et qui se prépare en 2 ans
- le **Bac pro** (baccalauréat professionnel) qui se prépare en 3 ans.

▪ Il y a eu une **nouvelle réforme de la voie professionnelle** en 2019. Désormais, l'élève de 3e qui se dirige vers un bac professionnel ne devra plus choisir une spécialité mais entre **3 familles de métiers** (5 en 2020 et 6 en 2021) :

- Métiers de la construction durable, des bâtiments et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, des transports et de la logistique
- Métiers de la relation clients

Le choix de famille de métiers permet aux élèves en fin de 3e de choisir un domaine qui leur plaît, puis de **choisir en fin de seconde professionnelle leur spécialité**.

- Spécialités pour les "métiers de la construction durable, des bâtiments et des travaux publics" :

→ Intervention sur le patrimoine bâti option Maçonnerie ou option Charpente ou option Couverture / Menuiserie aluminium verre / Aménagement et finition du bâtiment / Ouvrages du bâtiment métallerie / Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre…

- Spécialités pour les "métiers de la relation clients" :

→ Métiers de l'accueil / métiers du commerce et de la vente option A "animation et gestion de l'espace commercial" et option B "Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale".

⚠ Pour ceux qui ont choisi la famille des "métiers de la gestion administrative, des transports et de la logistique" et qui veulent poursuivre dans la voie de la "gestion administrative", il faudra au moins faire un bac+2 pour trouver un emploi dans le secteur, il y a peu de débouchés directement après le bac. Il faut donc être sûr de vouloir continuer au minimum ses études 2 ans après le bac pro si on choisit cette filière.

▪ Les programmes d'enseignements en lycée professionnel selon le diplôme préparé

Programme en nombre d'heures selon diplôme	CAP	Bac Pro
Enseignements généraux	**12h**	**14h ou 14h30**
Français-Histoire géographie	1h30	3h ou 3h30
Enseignement moral et civique	30 min	
Langue vivante A	1h30	2h
Langue vivante B ou sciences physiques et chimiques (selon spécialités)		1h30
Mathématiques + sciences	1h30	
Mathématiques		1h30
EPS	2h30	2h30
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3h30	3h
Enseignements professionnels	**19h30**	**15h à 16h30**
Stages en entreprise	**12 à 14 semaines**	**18 à 22 semaines**

▪ Le nouveau programme pour les lycées professionnels prévoit un certain nombre de nouveautés :
- un test de positionnement en maitrise de la langue française et en mathématiques à l'entrée en 2nde professionnelle (2 tests de 50 minutes) et en 1e année de CAP à partir duquel sera construit l'accompagnement personnalisé. Notez qu'un CAP pourra désormais être passé en 1, 2 ou 3 années selon le profil de l'élève.
- des enseignements réalisés en collaboration entre les enseignants des matières générales et professionnelles. Par exemple, un professeur de français devra réaliser un cours avec un professeur de l'enseignement professionnel, afin de dispenser un cours où les notions seront appliquées à la réalité.
- des projets seront également obligatoires et donneront lieu à une réalisation à la fin des 3 ans.
L'évaluation de l'élève se fera par un contrôle en cours de formation (le "contrôle continu"), et 3 épreuves pour le bac à la fin du cursus, 2 pour le CAP.

▪ Il existe énormément de filières/spécialités en voie professionnelle.
Rien qu'à Paris, il y a plus de 52 spécialités pour le bac et 38 pour le CAP. Pour les trouver, il faut s'adresser au **CIO** ou se rendre sur le **site de l'ONISEP** : http://www.onisep.fr/
⚠ Le choix de certaines filières ou spécialités induit nécessairement une affectation dans un établissement qui n'est pas forcément proche du domicile. Cela ne doit pas être un frein, ni pour l'élève, ni pour sa famille, et cela ne doit pas réduire le champ des possibilités qui s'offrent à l'élève. Un élève de lycée est suffisamment autonome pour se déplacer seul en transport en commun et faire 1h de trajet.

L'orientation doit être entendue comme **une opportunité de choisir et de se créer un avenir qui correspond à ses propres intérêts et désirs**. Pour cela, il faut faire la démarche de **se renseigner sur les différentes voies existantes**, et **emprunter le chemin qui correspond le plus à chacun**. **Il ne faut pas oublier que l'on peut emprunter différentes voies pour aboutir à un même métier**. Il faut aussi penser le métier comme une activité qui va influencer le mode de vie (travail dans un bureau, en extérieur…).

▪ Deux modalités de formation en voie professionnelle : **sous statut scolaire** OU **en apprentissage**
Il est possible de suivre une formation professionnelle, CAP ou Bac Pro, soit dans un lycée professionnel, en étant sous statut scolaire, soit dans un centre de formation pour apprentis (CFA) avec le statut d'apprentis :

sous statut scolaire (en lycée pro)	en apprentissage (en CFA)
Cours au lycée professionnel	Formation théorique en CFA
Stage de formation en entreprise	Formation pratique en entreprise

En apprentissage, le rythme est plus soutenu qu'en formation initiale, puisque le même programme scolaire doit être effectué sur un temps restreint, et l'élève est soumis à toutes les règles et la rigueur inhérentes au travail en entreprise. En revanche, l'élève bénéficie d'une formation complète, tant théorique que pratique, ainsi que d'une rémunération (variable en fonction de son âge). La formation en apprentissage peut être un très bon tremplin pour l'insertion dans la vie professionnelle également.
⚠ **Notez que c'est le jeune la famille qui doivent trouver par eux-mêmes le CFA et l'entreprise** et qu'il peut parfois être compliqué de trouver un patron qui accepte de prendre un jeune en apprentissage; c'est pourquoi **il faut toujours avoir une voie "de secours" et s'inscrire en lycée professionnel par sécurité**.

2 - Voie générale et technologique : un nouveau palier d'orientation en fin de seconde

▪ En 2nde générale et technologique (GT), tous les élèves passent un test de positionnement en début d'année en français et en mathématiques. Ils suivront **26h30 d'enseignements obligatoires communs** :

Enseignements obligatoires communs en 2nde générale et technologique	
Français	4h
Histoire géographie	3h
Education Civique, Juridique et Sociale	0h30
Sciences économiques et sociales	1h30
Langue Vivante A + Langue Vivante B	5h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30
Sciences numériques et technologie	1h30
Éducation Physique et Sportive (EPS)	2h

Ceux qui le souhaitent peuvent également prendre **2 enseignements optionnels en plus** (2 enseignements optionnels au maximum / grec et latin peuvent être choisis en plus) :
- 1 enseignement général de 3H au choix parmi les matières suivantes : latin, grec, Langue vivante 3, enseignements d'arts (arts plastiques/cinéma-audiovisuel/danse/histoire des arts/musique/théâtre) ou EPS
- 1 enseignement technologique de 1h30 au choix parmi les matières suivantes : Management et gestion, Santé et social, Biotechnologies, Sciences et laboratoire, Sciences de l'ingénieur, Création et innovation technologiques, Création et culture design (6h).

En 2nde, il y a aussi l'accompagnement personnalisé (54h/an) qui comprend du soutien et/ou de l'approfondissement ainsi qu'un accompagnement au choix d'orientation, ce qui est très important car avec la réforme "baccalauréat 2021", les élèves auront à nouveau des choix d'orientation à faire en fin de seconde.

▪ En **fin de 2ndeGT**, il sera demandé à l'élève et sa famille de formuler des **vœux d'orientation** concernant :
- le choix entre **voie générale** ou **voie technologique**
- le choix des **enseignements de spécialités** souhaités pour la 1e et la terminale.

Pour aider à faire ce choix entre voie générale ou technologique, il est important de prendre en compte les centres d'intérêts du jeune, ses qualités et ses résultats scolaires dans les différentes disciplines.
Il faut aussi **réfléchir en termes de poursuite d'étude** : en voie technologique, on se projette plutôt vers des études supérieures courtes (2/3 ans après le bac) avec possibilité de poursuite en études supérieures longues alors qu'en voie générale, il faut plutôt se projeter vers des études supérieures longues (5 ans après le bac).
Les ressources pour accompagner dans ce choix d'orientation sont les mêmes qu'au collège : l'équipe pédagogique, en particulier le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale (PEN), le CIO…

▪ La nouvelle voie générale : fin des séries L, ES et S et choix d'enseignements de spécialité

En 1e générale, les élèves doivent désormais choisir, en plus des matières communes (qui correspond à un volume horaire de 16h/semaine), 3 enseignements de spécialités (qui représentent 4h/semaine pour chaque enseignement) et s'ils le souhaitent des enseignements optionnels.

En Terminale générale, les élèves choisissent 2 enseignements de spécialité (qui passent alors à 6h/semaine pour chaque enseignement) parmi les 3 qu'ils avaient choisis en première.

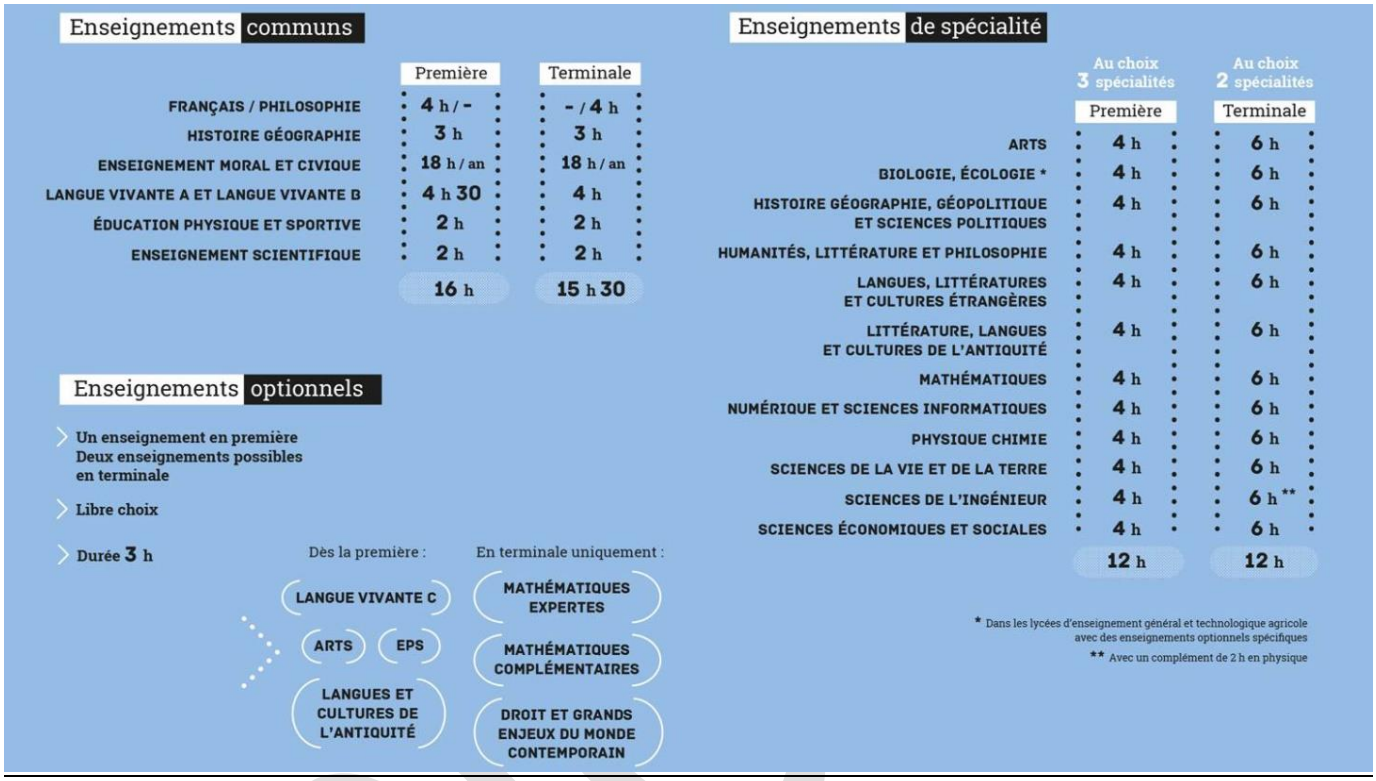

⚠ Tous les enseignements de spécialités ne seront pas tous accessibles dans tous les lycées.

⚠ Pour pouvoir intégrer les formations voulues dans l'enseignement supérieur, il est important de choisir des enseignements de spécialités qui soient cohérents avec la formation supérieure envisagée.
ⓘ Notez que les options ne rapportent plus de points pour le bac, hormis le latin et le grec. Cependant, les options enrichissent le profil de l'élève et peuvent faire la différence au moment des candidatures dans l'enseignement supérieur.

▪ <u>La voie technologique : Maintien de l'organisation en séries et choix d'enseignements de spécialités</u>
En 1e technologique, les élèves suivront des cours communs obligatoires et des enseignements de spécialité (3 en 1ère et 2 en terminale) selon la série choisie.

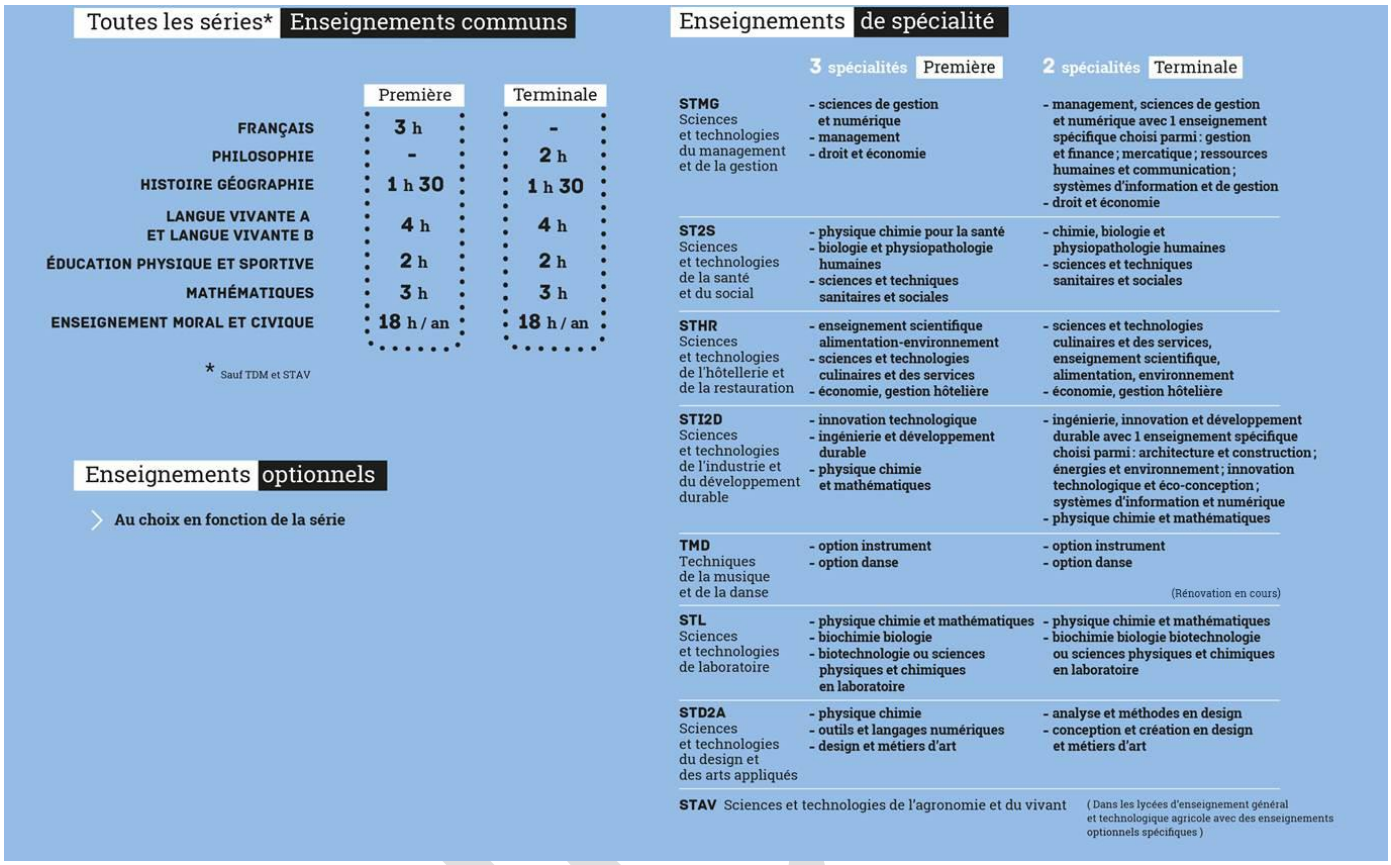

▪ Le Baccalauréat général est lui aussi réformé : la **réforme "Baccalauréat 2021" en vigueur à partir de 2021**.

Jusqu'à présent, le bac reposait essentiellement sur des épreuves communes au mois de juin en terminale et en 1e pour le français, le contrôle continu ne comptait quasiment pas.

Avec la réforme, le contrôle continu représentera 40% de la note du bac et les épreuves finales en 1e et terminale 60% :

- le contrôle continu portera sur les disciplines non évaluées lors des épreuves finales (Histoire et géographie, Enseignement moral et civique, LVA, LVB, EPS (évaluée tout au long de l'année de terminale) et Enseignement scientifique) et la discipline de spécialité non suivie en terminale. Ces matières seront évaluées lors d'épreuves communes (qui compteront pour 30% de la note finale) et par les bulletins scolaires qui représenteront 10% de la note finale du contrôle continu.

- les épreuves finales auront lieu

→ en 1e : épreuve anticipée de français (écrit et oral):
→ en terminale : 1 épreuve de philosophie + 2 enseignements de spécialité (écrit) + un oral en fin d'année d'une durée de 20 minutes qui se préparera au cours de la première et de la terminale et portera sur un thème qui recoupe l'un ou les deux enseignements de spécialité choisis par l'élève en terminale. Les épreuves écrites seront organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

III - Après le lycée, les études supérieures

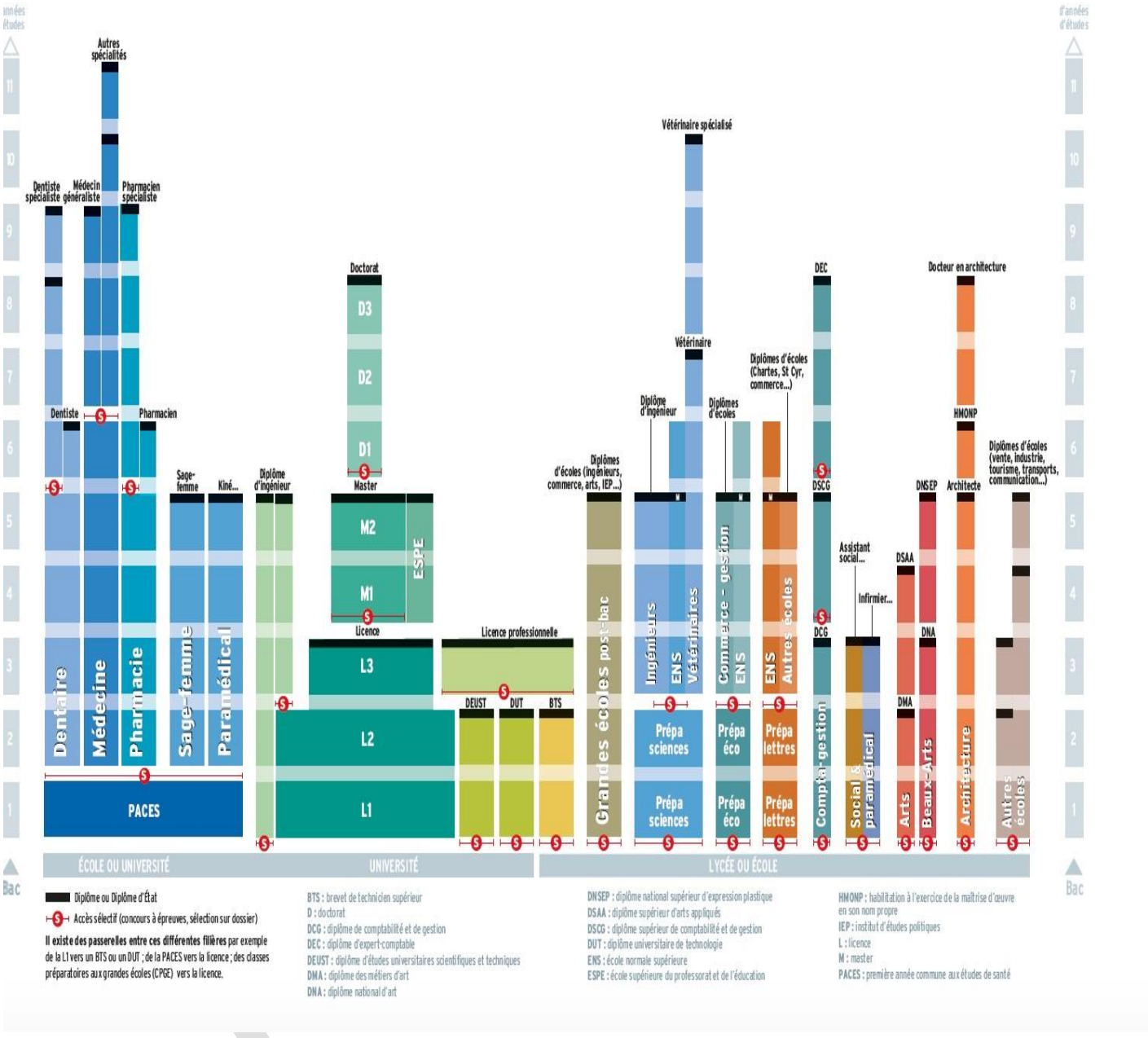

Association pour la promotion individuelle et collective, et pour l'égalité des droits
141, rue Oberkampf – 75011 Paris
☎/🖷 : 01 43 38 65 90 - 🖱: apiced@orange.fr – www.apiced.fr
N° RNA : n° W 751170770 - N° SIRET : 483 387 080 000 11